



SAINT-OUEN-SUR-SEINE



CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL

6, place de la République - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Fermé au public le jeudi matin

Tél. 01 49 18 98 09

RENSEIGNEMENTS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

de lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mis en place et coordonné par la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine-Saint-Denis (CDAD93)



AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Direction de la communication - Mai 2025 - 51 - IAZ



saint-ouen.fr



Ville de Saint-Ouen-sur-Seine



@villesaintouen



@villesaintouen

LE POINT-JUSTICE

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DANS VOS DÉMARCHES JURIDIQUES

- Le Point-Justice est un service municipal gratuit, pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner dans vos démarches juridiques et administratives.
- Le Point-Justice réunit en un lieu unique des professionnels qui vous apportent des réponses pratiques à vos questions juridiques, quel que soit le problème que vous rencontrez dans votre vie quotidienne : famille, travail, agression, abus, assurance...

OUVERT À TOUTES ET À TOUS

Si vous habitez ou travaillez à Saint-Ouen-sur-Seine, et que vous êtes confronté à un problème juridique vous pouvez bénéficier de l'aide et du professionnalisme des intervenants du Point-Justice.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ACCUEIL

- » L'accueil personnalisé permet de bien identifier vos besoins pour vous proposer un rendez-vous avec le professionnel compétent.
- » L'accueil se fait toujours dans la discrétion et la neutralité.

L'ÉCOUTE

- » Tous les sujets peuvent être abordés.
- » La confidentialité est garantie.

L'INFORMATION

- » Les intervenants du Point-Justice spécialisés dans différents domaines, tiennent des permanences sur rendez-vous pour vous informer de vos droits et devoirs avant d'accomplir toute démarche. Vous saurez rapidement quelles sont les voies juridiques et judiciaires qui vous sont ouvertes.

L'ORIENTATION

- » Si vous ne trouvez pas directement une réponse à votre interrogation ou que votre difficulté relève d'une structure particulière, le Point-Justice vous orientera vers les interlocuteurs spécialisés.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

ACCUEIL ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

- » **Deux agents d'accueil et d'orientation** vous reçoivent et vous écoutent afin d'identifier vos besoins puis vous orientent vers la permanence répondant à vos attentes. Ils tiennent également à votre disposition différents formulaires judiciaires.

PERMANENCES JURIDIQUES GÉNÉRALISTES

- » **La juriste-coordinatrice** vous apporte un premier niveau d'information, vous aide à constituer votre dossier juridique ou vous informe sur le déroulement d'une procédure. Elle anime également le réseau et coordonne les actions du Point-Justice.
- » **L'avocat**, professionnel du droit, vous renseigne et dispense des conseils dans tous les domaines juridiques. En revanche, il ne peut pas vous représenter dans votre procédure judiciaire en cours ou à venir.
- » **Le juriste du CDAD 93**, consultant en accès au droit, il vous informe et vous accompagne dans vos démarches juridiques et administratives.

PERMANENCES JURIDIQUES SPÉCIALISÉES

- » **La juriste de l'association SOS VICTIMES 93** informe et accompagne les victimes d'infractions pénales (vol, agression, accident de la circulation, viol, abus de confiance...). Elle propose également un soutien psychologique.
- » **Le juriste de l'association ADIL93** (Association départementale d'information sur le logement) apporte des informations juridiques sur tous les problèmes locatifs, accès à la propriété, droit de la copropriété...
- » **Le juriste de l'association CIDFF93** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) accueille, écoute, informe et accompagne les femmes victimes de violences sur leurs droits et les moyens de les exercer.

Le juriste de la Ligue des droits de l'Homme accompagne les habitants dans leurs démarches de régularisation administrative, de renouvellement de titre de séjour ou d'acquisition de la nationalité française.

PERMANENCES DE RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

- » **Le conciliateur de justice** est un auxiliaire de justice bénévole qui vous aide à régler à l'amiable vos conflits de la vie quotidienne relevant principalement de la compétence du tribunal de proximité (droit civil).
- » **Le délégué du Défenseur des droits** vous accompagne dans vos démarches de réclamations, dans les domaines des relations avec les services publics, de la défense des droits des enfants et de la lutte contre les discriminations.

AUTRES PERMANENCES

- » **L'écrivain public** vous aide à la rédaction de tout type de courrier administratif